



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Secrétariat général
Etat-major pandémie

Berne, le 25 juin 2021

Campagne de vaccination contre le COVID-19

Infolettre 9 destinée aux cabinets médicaux

Mesdames, Messieurs,

Le service de commande en ligne (<https://be.impflogistik.ch>) sera ouvert lundi 28 juin 2021 pour le 7^e cycle de commandes. Il restera ouvert jusqu'au **mardi 29 juin à 23h59**.

Sous réserve de livraisons régulières, le calendrier ci-dessous est prévu pour les mois de juin et juillet :

Cycle de commandes	Commande des doses du lundi au mardi	Livraison des doses du mardi au vendredi matin de la semaine suivante (à partir du 2 ^e cycle de commandes)
5^e cycle de commandes Doses pour la 2^e injection γ Eventuellement nouvelles doses pour la 1^{re} injection ϵ	Semaine 22 : 31.05 – 02.06	Semaine 23 : 8.06 – 11.06
6^e cycle de commandes Doses pour la 2^e injection δ Eventuellement nouvelles doses pour la 1^{re} injection ζ	Semaine 24 : 14.06 – 15.06	Semaine 25 : 22.06 – 25.06
7^e cycle de commandes Doses pour la 2 ^e injection ϵ Eventuellement nouvelles doses pour la 1 ^{re} injection η	Semaine 26 : 28.06 – 29.06	Semaine 27 : 06.07 – 09.07
8 ^e cycle de commandes Doses pour la 2 ^e injection ζ Eventuellement nouvelles doses pour la 1 ^{re} injection θ	Semaine 28 : 12.07 – 13.07	Semaine 29 : 20.07 – 23.07
9 ^e cycle de commandes Doses pour la 2 ^e injection η Eventuellement nouvelles doses pour la 1 ^{re} injection ι	Semaine 30 : 26.07 – 27.07	Semaine 31 : 03.08 – 06.08

Merci de bien vouloir commander les doses pour les premières et les deuxièmes injections conformément au tableau ci-dessus. Sinon, vous risquez de ne pas pouvoir utiliser les produits avant leur date de péremption ou de ne pas recevoir le nombre de flacons souhaité pour la seconde injection car les quantités commandées ne correspondent plus.

Veillez-en outre prendre acte de ce qui suit :

- Durant les jours de canicule, prenez garde à laisser s'écouler le moins de temps possible entre la préparation du produit et l'injection.
- La Pharmacie de l'Armée a démarré une vente directe / remise gratuite de matériel médical par la Confédération le 25 mai 2021. Il s'agit de la vente de produit désinfectant pour les mains et de masques d'hygiène de type IIR, ainsi que de la remise gratuite de masques d'hygiène de type I. Cette action s'adresse aussi bien aux cantons, communes et établissements de soins qu'aux pharmacies et drogueries. A partir du 14 juin 2021, le désinfectant pour les mains est également mis à disposition gratuitement, étant donné que sa date de péremption est fixée au 7 août 2021. Un volume de commande minimal a toutefois été fixé. Si cette offre vous intéresse, nous vous invitons à envoyer un courriel à nia.gerster@be.ch.
- Après discussion avec les assureurs, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a pu faire en sorte de maintenir le tarif de chaque vaccination dans les cabinets médicaux à 24,50 francs jusqu'à fin septembre 2021 et d'appliquer le tarif de 16,50 francs convenu précédemment à partir du quatrième trimestre seulement. La différence sera prise en charge par le canton au quatrième trimestre, de sorte que le tarif de 24,50 francs par vaccination sera valable jusqu'à la fin de l'année. Au second semestre 2021, les prestations ne devront plus être facturées que trimestriellement (fin septembre et fin décembre) par les fournisseurs au lieu de trois fois. Un avenant à la convention tarifaire ainsi qu'une communication commune ont été élaborés. Le Comité directeur de la CDS a adopté cette solution par voie de circulation. Compte tenu du calendrier des séances du Conseil fédéral, l'avenant à la convention tarifaire ne pourra être approuvé qu'au moins d'août.

Nous tenons par ailleurs à rappeler les aspects suivants :

- **Procédez uniquement aux premières injections sur des personnes qui sont d'emblée certaines de pouvoir se présenter au second rendez-vous.**
- **Une fois que la documentation relative à la vaccination a été établie, vous seul-e-s pouvez a posteriori rectifier une erreur en votre qualité de personne responsable sur le lieu de la vaccination. Cela signifie qu'il est de votre ressort de veiller à ce que les certificats de vaccination soient établis correctement d'un point de vue administratif. Si malgré toutes les précautions, le nom ou tout autre information figurant sur le certificat de vaccination comportait une erreur, vous pouvez la rectifier dans la documentation relative à la vaccination. Un nouveau certificat sera alors généré automatiquement avec les données corrigées.**

Attention: Les données relevant du certificat (p. ex. nom ou date de naissance) peuvent uniquement être corrigées sur présentation d'une carte d'identité ou d'un passeport (permis de conduire non admis). Même s'il est particulièrement long, le nom indiqué sur le certificat doit correspondre exactement à celui du passeport.

Vous trouverez de plus amples informations sur le forum VacMe destiné aux professionnel-le-s de la santé : <https://blog-impfen.vacme.ch/be/korrekturen/>

En cas de question générale sur les vaccins : dispo.vac@be.ch / 031 636 98 27.¹

En cas de question technique sur VacMe : application-sls@vacme.ch / 031 511 59 85.²

Vous trouverez par ailleurs tous les documents utiles sur la page Informations pour les professionnels de la santé du site internet du canton de Berne.

En vous remerciant vivement de votre engagement et de votre précieux soutien dans la lutte contre la pandémie, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Gregor Kaczala
Responsable de la vaccination contre le COVID-19
pour l'état-major spécial coronavirus du canton de Berne

¹ Du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00.

² Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h 00.